

l'habitat du poisson

ET LA STABILISATION DES RIVES

FEUILLET
D'INFORMA-
TION

C-4

Les rives constituent l'habitat de nombreux organismes aquatiques, y compris le poisson. De nombreuses espèces de poissons y pondent leurs oeufs, s'y nourrissent et s'y réfugient pour se protéger contre leurs prédateurs. Le fait de modifier ou de perturber ces rives peut menacer leur survie. Si vous êtes propriétaire ou locataire d'une propriété riveraine, vous pouvez contribuer à protéger la population piscicole de votre lac ou rivière en protégeant l'habitat du poisson le long des rives de votre propriété. En utilisant des matériaux et des conceptions qui assurent la stabilisation des rives, vous pourrez protéger l'habitat du poisson.

Connaissez la Loi sur les pêches et les autres lois

La *Loi sur les pêches* du gouvernement fédéral vise la protection de l'habitat du poisson. En vertu de cette loi, il est interdit d'exploiter des ouvrages ou entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation (DDP) de l'habitat du poisson, à moins que cette DDP n'ait été autorisée par le ministre de Pêches et Océans Canada. Cette loi interdit également de rejeter des substances nocives dans les eaux où vivent des poissons.

Quiconque contrevient à la *Loi sur les pêches* est passible d'amendes considérables et/ou d'emprisonnement. Si le contrevenant est trouvé coupable, on peut exiger qu'il acquitte les frais engagés pour restaurer l'habitat sur le site et/ou qu'il prenne d'autres mesures correctives ordonnées par le tribunal. Les autres lois pouvant être pertinentes sont décrites dans le feuillet d'information d'introduction intitulé : *Travaux en bordure de l'eau? Ce qu'il importe de savoir sur l'habitat du poisson.*

Contacts et approbations

Si votre projet comporte la construction ou la modification de structures de stabilisation des rives, le tableau à la page suivante vous aidera à déterminer l'organisme avec lequel vous devez communiquer. Dans certains cas, vous devrez peut-être communiquer avec plus d'un organisme. Rappelez-vous que le fait d'obtenir l'approbation d'un organisme gouvernemental ne garantit pas l'approbation d'un autre. Assurez-vous d'obtenir toutes les approbations nécessaires avant de commencer vos travaux. En consultant les autorités dès le début, vous éviterez de concevoir un projet de stabilisation des rives qui ne sera pas approuvé.

Renseignements à soumettre

Lorsque vous demanderez une approbation ou un permis, vous devrez fournir les renseignements qui suivent :

- ❖ Vos nom, adresse, numéro de téléphone et, le cas échéant, numéro de télécopieur et adresse électronique
- ❖ La raison d'être de votre projet de stabilisation et la méthode que vous avez choisie



- ❖ Le nom du plan d'eau et l'emplacement du site des travaux, y compris les numéros de lot et de concession, le comté, le canton, la municipalité ainsi que les coordonnées de latitude et de longitude, si vous les connaissez
- ❖ Une preuve de chaque propriété des terres où les travaux auront lieu et les levés officiels les plus récents
- ❖ Une description détaillée du site des travaux, y compris une carte du site signée et datée ou un croquis précisant les dimensions et l'emplacement des bâtiments existants, des structures riveraines, des limites de propriété et de la laisse de crue annuelle moyenne
- ❖ Une esquisse ou un dessin (vue du haut) de l'aire totale à stabiliser, précisant la longueur (m) de l'aire des travaux et montrant les rives actuelles et les travaux proposés
- ❖ Un dessin en coupe transversale (vue latérale avec dimensions) des structures proposées, illustrant le niveau d'eau actuel et les distances de laisse de crue annuelle moyenne, le talus instable original et le talus proposé
- ❖ Une liste de la machinerie lourde qui sera utilisée
- ❖ Les dates prévues du début et de l'achèvement du projet
- ❖ Une description du type de substratum se trouvant sur le site des travaux et précisant les pourcentages approximatifs de sable, de limon, d'argile, de roches, de gravier, de végétation aquatique, etc.
- ❖ Un plan pour la lutte contre l'érosion et la maîtrise des sédiments, s'il y a lieu
- ❖ Toute information dont vous disposez au sujet de l'utilisation du site par les poissons

- ❖ Des photographies du site des travaux libre de glace et des rives avoisinantes
- ❖ Les autres organismes que vous avez contactés

Il peut s'avérer nécessaire que le personnel de l'organisme se rende sur le site avant que votre proposition ne puisse être approuvée.

Meilleures pratiques

Il existe de nombreuses façons de limiter ou d'éviter l'érosion des rives. Ces méthodes sont « naturelles » ou « artificielles ». Les méthodes naturelles consistent à stabiliser les rives actuelles en plantant de la végétation indigène à racines profondes et en mettant à profit la bio-ingénierie (l'utilisation de plantes et de matériaux naturels comme les billots, les tuteurs vivants, les broussailles vivantes). Les méthodes « artificielles » comprennent l'installation de talus renforcés, de gabions et de murs de soutènement.

Méthodes naturelles

Préservez les rives naturelles : La stabilisation des rives peut être aussi simple que de ne pas tondre le gazon ou de ne pas couper les arbres et les arbustes le long de la berge. Cela permet à la végétation naturelle de pousser et de reprendre racine. Une rive où la végétation pousse naturellement comporte de nombreux avantages, dont la prévention de la pénétration de contaminants ou d'un excès de nutriments dans l'eau, ainsi que la prévention de l'érosion causée par la pluie, le vent, les vagues et la glace et l'apport de nourriture, d'ombre et de couverture au poisson en eaux peu profondes. Si vous devez enlever

des plantes, limitez la quantité. Essayez de tailler les arbres et les arbustes au lieu de les enlever.

Plantez de la végétation sur les rives : On peut accélérer la croissance de la végétation naturelle en plantant des espèces indigènes à racines profondes (demandez des suggestions aux organismes de réglementation provinciaux et fédéraux de votre région). Certaines espèces d'arbustes communs s'enracinent profondément, ce qui empêche le sol et la rive de se désagréger. En cas de dommages aux rives, les plantes naturelles de la berge peuvent facilement reprendre vie sans votre intervention.

Bio-ingénierie (Structures naturelles) : Lorsque la plantation d'espèces indigènes ne suffit pas pour empêcher l'érosion, vous pourriez alors avoir recours à des techniques biologiques. La bio-ingénierie incorpore des plantes et des matériaux naturels (p. ex., des billots, des tuteurs vivants, des broussailles vivantes), créant une apparence naturelle et un habitat pour les poissons. Un plan mis au point selon des techniques biologiques peut mener à la stabilisation à long terme d'une rive et réduire la nécessité de travaux ultérieurs.

Méthodes artificielles

Moellons de roches : En général, les berges de moellons de roches sont construites pour que la pente finale ait un rapport d'au moins 1:2 (vertical:horizontal), c'est-à-dire que pour chaque mètre de hauteur, il devrait y avoir deux mètres de largeur. Lorsque c'est possible, un rapport de 1:3 est préférable parce que plus stable. Une berge d'engrènement conçue en pente progressive permet aux vagues de remonter doucement le talus plutôt que de venir s'y écraser. Afin de maximiser la durée utile d'une berge, la pente et la taille des roches doivent être appropriées de sorte que l'action des vagues et du courant ne les endommagent pas. Souvent, on place un tissu filtrant sous le perré de roche pour empêcher les sédiments sous-jacents d'être emportés par l'érosion. La plantation de végétation, surtout des espèces à racines profondes, au-dessus et juste derrière la roche augmentera considérablement la stabilité du mur. L'augmentation de la complexité de l'habitat du poisson peut augmenter la diversité de l'habitat du poisson par suite de la structure additionnelle qui en résulte, et offrir des endroits où les poissons peuvent trouver de la nourriture et se cacher de leurs prédateurs. Lorsqu'on utilise des moellons de roches ou des perrés, ceux-ci doivent être propres et dépourvus de limon et de débris organiques. De plus,

il ne faut pas les retirer du plan d'eau. Le fait de retirer des moellons de roches d'un courant d'eau est considéré comme une destruction ou une détérioration de l'habitat du poisson, et il est interdit de le faire.

Gabions : L'emploi de gabions consiste à placer dans des cages en fil métallique fermées des roches dont la taille varie entre celle d'une balle de base-ball et celle d'un ballon de football. Malheureusement, la durabilité de ces gabions est douteuse lorsqu'ils sont exposés aux éléments. L'habitat qu'offrent les gabions pour le poisson est minimal. On déconseille leur emploi.

Murs de soutènement : Quelquefois, les murs de soutènement sont la seule option pour protéger les rives, principalement lorsque les fondations d'un bâtiment se trouvent trop près de l'eau et sont menacées par l'érosion. L'emploi de tôle d'acier, de béton ou de grosses pierres de protection dans les murs de soutènement produit un objet plat, vertical et stérile qui s'avère peu utile au poisson et aux autres organismes aquatiques. Les murs verticaux ont tendance à dévier l'énergie plutôt qu'à la dissiper, ce qui entraîne ordinairement des problèmes d'érosion ailleurs. L'emploi de murs de soutènement verticaux pour la stabilisation des rives est déconseillé et n'est généralement pas approuvé. Lorsque la construction de murs de soutènement verticaux est la seule option, on peut en augmenter la stabilité en plaçant des moellons de roches/perrés au pied du mur de façon à former un angle de 45 degrés avec le mur pour éviter l'érosion sous le mur.

Protégez la qualité de l'eau

Si les travaux ne peuvent s'effectuer à sec (en dehors de l'eau), il faudra peut-être installer un filtre à sédiments ou à limon tout autour de l'aire des travaux. Une fois que les travaux sont terminés et que tous les sédiments se sont déposés au fond du lac, le filtre doit être soigneusement retiré. Ne travaillez dans l'eau que les jours sans vent. Cela aidera à prévenir la suspension de fines particules de sédiments dans l'eau et évitera que le filtre à limon ne soit dérangé par l'action des vagues. Les filtres à sédiments ou à limon doivent être inspectés quotidiennement et entretenus pour éviter la dissémination de sédiments en suspension dans les eaux et les habitats du poisson adjacents.

Dans tous les cas, la méthode de stabilisation choisie devrait suivre le contour naturel des rives.

Autres conseils pour l'obtention d'une rive saine

- ❖ Évitez d'utiliser des engrais, des herbicides et des pesticides sur votre propriété. La pluie transportera ces produits chimiques dans l'eau et en diminuera la qualité. Les nutriments qui pénètrent dans l'eau à la suite de l'utilisation d'engrais peuvent favoriser la croissance d'algues et de plantes aquatiques. Lorsque ces plantes meurent et pourrissent, le processus épuise l'oxygène dissous dans l'eau, ce qui diminue l'alimentation en oxygène nécessaire aux poissons.
- ❖ Utilisez des savons et des détergents faibles en phosphate. Les niveaux de phosphate excessifs favorisent la croissance de plantes aquatiques et d'algues.
- ❖ Protégez votre investissement et votre environnement. Assurez-vous que votre système septique est entretenu, et videz votre fosse régulièrement.
- ❖ Gardez des arbres ou des arbustes entre votre système septique et l'eau. Les plantes aident à absorber certains des nutriments qui s'échappent de votre système septique.

Travaillons ensemble pour protéger l'habitat du poisson

Contribuez à préserver la qualité et la quantité de l'habitat du poisson dans nos lacs et nos cours d'eau. Pour obtenir des conseils plus détaillés sur la construction d'une structure de stabilisation des rives écologique, communiquez directement avec le personnel des organismes de votre région.

Contacts – Ontario

Si le projet de stabilisation des rives . . .

- Se situe le long du Canal Rideau ou de la voie navigable Trent-Severn
- Se situe dans un port pour petits bateaux appartenant au gouvernement fédéral
- Comprend la construction de structures ou le placement de matériaux sous la ligne de crue annuelle moyenne d'une terre publique (de la Couronne) ou d'un lot de grève privé
- Peut nuire à la navigation
- Comporte l'emploi d'explosifs dans l'eau ou près de l'eau
- Comprend la construction de structures ou le placement de matériaux au-dessus de la ligne de crue annuelle moyenne mais à l'intérieur d'une plaine d'inondation réglementaire
- Comprend la construction de structures ou le placement de matériaux au-dessus de la ligne de crue annuelle moyenne et est situé sur une propriété privée

Vous devriez d'abord communiquer avec . . .

- L'Agence Parcs Canada (APC)
- Pêches et Océans Canada - Ports pour petits bateaux
- L'Office de protection de la nature (OPN) de votre région, ou s'il n'y a pas d'Office de la protection de la nature dans votre région, adressez-vous à un bureau local du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario
- Pêches et Océans Canada - Garde côtière canadienne - Programme de protection des eaux navigables
- Pêches et Océans Canada - Programme de gestion de l'habitat du poisson
- L'OPN de votre région
- Il est possible que vous deviez obtenir des approbations de l'OPN de votre région si la structure se situe à l'intérieur de la plaine d'inondation ou dans une zone de remplissage réglementée

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la version électronique de *L'abc des quais* sur notre site Web indiqué ci-dessous, et choisissez l'option Infocentre, puis Lignes directrices et Feuillards d'information.

Contacts

www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan

Canada

This publication is also available in English.

Travaillons ensemble pour protéger et préserver les ressources aquatiques de l'Ontario



Pêches et Océans
Canada Fisheries and Oceans
Canada

www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan



Parcs
Canada Parks
Canada

www.pc.gc.ca



www.mnr.gov.on.ca



www.conservation-ontario.on.ca